



ADDITIF 1 N° ~~00124~~/A/CRCE/SG/SIGAMP/CA/UAO DU **17 SEPT 2024** A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°00956/AONO/CRCE/CIPM DU 21/08/2024  
RELATIF A LA REHABILITATION DE CERTAINS ETABLISSEMENTS EXISTANTS DU LYCEE  
TECHNIQUE, COMMERCIAL ET TECHNIQUE DE NGOUMOU

Le Président du Conseil Régional du Centre communique :

Le Dossier d'Appel d'Offres est modifié ainsi qu'il suit :

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**Au lieu de :**

**15. Critères d'évaluation**

**15.1. Critères éliminatoires**

i) **Dossier administratif incomplet pour :**

- a. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;

ii) **Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- c. N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- d. CV d'un conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience demandé dans le RPAO ;
- e. Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f. Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;
- g. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- h. Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux ;
- i. La non justification de la possession en propre ou en location de tout le matériel minimum ;
- j. Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.

iii) **Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :**

- k. Une lettre de soumission timbrée, datée et signée ;
- l. Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;
- m. Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- n. Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.

iv) **Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;**



- v) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;
- vi) Non-respect du mode de soumission ;

#### 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a. l'expérience du personnel d'encadrement **sur 09 sous critères** ;
- b. le matériel **sur 03 sous critères**.

*Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 10 sous critères essentiels sur 12.*

**NB :** Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

Lire plutôt :

### 15. Critères d'évaluation

#### 15.1. Critères éliminatoires

i) **Dossier administratif incomplet pour :**

- a. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;

ii) **Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- c. N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- d. CV d'un conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience demandé dans le RPAO ;
- e. Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f. Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;
- g. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- h. Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux ;
- i. Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.

iii) **Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :**

- j. Une lettre de soumission timbrée, datée et signée ;
- k. Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;
- l. Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- m. Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages ;
- n. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- o. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;
- p. Non-respect du mode de soumission.

#### 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a. l'expérience du personnel d'encadrement **sur 09 sous critères** ;
- b. le matériel **sur 03 sous critères**.

*Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 10 sous critères essentiels sur 12.*

**NB :** Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

## PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

### Au lieu de :

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

##### **Article 25 : Ouverture des plis et recours**

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

##### **Article 38 : Signature du marché**

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

### Lire plutôt :

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

##### **Article 25 : Ouverture des plis et recours**

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité chargé de l'Examen de Recours (CER) avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics (ARMP) et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

##### **Article 38 : Signature du marché**

38.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.



## PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Au lieu de :

6	Qualification du soumissionnaire
6.1	<p><b>Critères éliminatoires</b></p> <p>Les critères éliminatoires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) <b>Dossier administratif incomplet pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li> <li>b. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;</li> </ul> </li> <li>ii) <b>Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>c. N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;</li> <li>d. CV d'un conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience demandé dans le RPAO ;</li> <li>e. Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;</li> <li>f. Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;</li> <li>g. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;</li> <li>h. Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux;</li> <li>i. La non justification de la possession en propre ou en location de tout le matériel minimum ;</li> <li>j. Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.</li> </ul> </li> <li>iii) <b>Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>k. Une soumission timbrée, datée et signée ;</li> <li>l. Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;</li> <li>m. Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;</li> <li>n. Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.</li> </ul> </li> <li>iv) <b>Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</b></li> <li>v) <b>Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;</b></li> <li>vi) <b>Non-respect du mode de soumission ;</b></li> </ul> <p><b>Critères essentiels</b></p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. l'expérience du personnel d'encadrement <b>sur 09 sous critères</b> ;</li> <li>b. le matériel <b>sur 3 sous critères</b>.</li> </ul> <p><i>Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 10 sous critères essentiels sur 12.</i></p>

Lire plutôt :

6	<b>Qualification du soumissionnaire</b>
6.1	<p><b>Critères éliminatoires</b></p> <p>Les critères éliminatoires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) <b>Dossier administratif incomplet pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li> <li>b. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;</li> </ul> </li> <li>ii) <b>Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>c. N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;</li> <li>d. CV d'un conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience demandé dans le RPAO ;</li> <li>e. Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;</li> <li>f. Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;</li> <li>g. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;</li> <li>h. Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux;</li> <li>i. Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.</li> </ul> </li> <li>iii) <b>Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>j. Une soumission timbrée, datée et signée ;</li> <li>k. Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;</li> <li>l. Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;</li> <li>m. Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages ;</li> <li>n. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li> <li>o. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;</li> <li>p. Non-respect du mode de soumission.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Critères essentiels</b></p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>c. l'expérience du personnel d'encadrement <b>sur 09 sous critères</b> ;</li> <li>d. le matériel <b>sur 3 sous critères</b>.</li> </ul> <p><i>Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 10 sous critères essentiels sur 12.</i></p>

Au lieu de :

#### GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

#### CRITERES ELIMINATOIRES

i) <b>Dossier administratif incomplet pour :</b>
a) Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
ii) <b>Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :</b>
c) N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises A cet effet chaque offre comprendra les éléments suivants :
- Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) au moins un marché des travaux de bâtiment pour un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises ;
- Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles que les premières et dernières pages des marchés enregistrés signés et les procès-verbaux de réception ou des attestations de bonne fin établies par le Maître d'Ouvrage avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.
d) Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
e) Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;
f) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
g) Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux;
h) La non justification de la possession en propre de tout le matériel minimum ;
i) Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.
iii) <b>Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</b>
j) Absence d'une lettre de soumission timbrée, datée et signée ;
k) Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;
l) Absence d'un devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
m) Absence du sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.
iv) <b>Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</b>
v) <b>Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;</b>
vi) <b>Non-respect du mode de soumission ;</b>

#### CRITERES ESSENTIELS

A- <u>Le personnel d'encadrement</u>	Satisfaction
<b>Un conducteur des travaux</b>	
1- Ingénieur des travaux de génie Civil (Bac + 3 minimum)	
2- CV daté et signé	
3- Attestation d'inscription à l'ONIGC	
4- Cinq (05) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics	
5- Ayant exécuté au moins deux (02) projets dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments.	
<b>Un chef chantier</b>	
6- Technicien supérieur de génie civil (BAC+2 minimum)	
7- Ayant un CV daté et signé	
8- Trois (03) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics	
9- Ayant exécuté au moins un (01) projet dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments	
<b>Le critère personnel sera satisfaisant si 8 sous-critères sur 9 sont satisfaisants</b>	
<b>NB :</b>	

- L'expérience se justifiera sur présentation d'un CV daté et signé sinon le CV ne sera pas évalué ;
- L'absence du diplôme certifié datant de moins de trois mois à la date de lancement de l'Appel d'Offres entraînera la non prise en compte de la qualification.

**B- Moyens matériels**

**Le**

N°	Type de matériels	Nombre
1	Un pick up	01
2	Une bétonnière	01
3	Un vibreur	01

*critère est satisfaisant si disponibilité de 2 matériels sur 3.*

Lire plutôt :

**GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES**

**CRITERES ELIMINATOIRES**

**i) Dossier administratif incomplet pour :**

- a) Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;

**ii) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- c) N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire (travaux de bâtiment) au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises

A cet effet chaque offre comprendra les éléments suivants :

- Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des trois (03) dernières années (2021,2022,2023) au moins un marché des travaux de bâtiment pour un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises ;
- Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles que les premières et dernières pages des marchés enregistrés signés et les procès-verbaux de réception ou des attestations de bonne fin établies par le Maître d'Ouvrage avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.

- d) Attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;

- e) Un rapport de visite de lieux documenté et illustré signé à la dernière page par le soumissionnaire ;

- f) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;

- g) Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux;

- h) Moins de 10 sous critères essentiels sur 12.

**iii) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :**

- i) Absence d'une lettre de soumission timbrée, datée et signée ;

- j) Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;

- k) Absence d'un devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;

- l) Absence du sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.

- m) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

- n) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

o) Non-respect du mode de soumission ;

### CRITERES ESSENTIELS

<b>C- Le personnel d'encadrement</b>	<b>Satisfaction</b>
<b>Un conducteur des travaux</b>	
1- Ingénieur des travaux de génie Civil (Bac + 3 minimum)	
2- CV daté et signé	
3- Attestation d'inscription à l'ONIGC	
4- Cinq (05) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics	
5- Ayant exécuté au moins deux (02) projets dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments.	
<b>Un chef chantier</b>	
6- Technicien supérieur de génie civil (BAC+2 minimum)	
7- Ayant un CV daté et signé	
8- Trois (03) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics	
9- Ayant exécuté au moins un (01) projet dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments	

**NB :**

- L'expérience se justifiera sur présentation d'un CV daté et signé sinon le CV ne sera pas évalué ;
- L'absence du diplôme certifié datant de moins de trois mois à la date de lancement de l'Appel d'Offres entraînera la non prise en compte de la qualification.

**D- Moyens matériels**

<b>N°</b>	<b>Type de matériels</b>	<b>Nombre</b>
10	Un pick up	01
11	Une bétonnière	01
12	Un vibreur	01

***Le critère sera non satisfaisant si le soumissionnaire obtient moins de 10 sous critères essentiels sur 12.***

### PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

**Au lieu de :**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

**I- BANQUES**

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;

7. Bange Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala;
10. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala;
11. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
17. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)

## **II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
2. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
3. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
5. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
6. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
7. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
8. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
9. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
10. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
11. CPA S.A., B.P. 54 Douala
12. Royal ONYX Assurance.

### **Lire plutôt**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

## **I- BANQUES**

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. BANGE Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala;

9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala;
10. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala;
11. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa.(UBA), B.P. 2 088 Douala;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)
17. Access Bank Cameroon, B.P.6000, Yaoundé
18. La Régionale Bank, B.P.30 145, Yaoundé

## **II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
2. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
3. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
5. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
6. SANLAM Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
7. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
8. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
9. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
10. Prudential Bénéficial General Insurance S.A, B.P. 2 328 Douala
11. CPA S.A., B.P. 54 Douala
12. Royal ONYX Assurance.

Le reste sans changement.

### **Copie :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM / CRCE ;
- SIGAMP CIPM / Archives ;
- Affichage.



*Gilbert Tsimi Evouna*